

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Aulnoy-lez-Valenciennes

# COMMUNE DE PETITE-FORÊT

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix-huit, le 28 juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Marc BURY, Maire, en suite de la convocation en date du vingt-deux juin deux mil dix-huit dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**SÉANCE : le 28 juin 2018**

**Délibération n° : 18-06-09**

**7.5 Subventions**

**Objet : Attribution d'une subvention  
exceptionnelle – Futsal**

**Nombre de membres en exercice : 27**

**Nombre de membres présents : 24**

**Nombre de suffrages exprimés : 27**

**Votes Pour : 27**

**Votes Contre : 0**

**Abstention : 0**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

Martine DILIBERTO - Marie-Geneviève DEGRANDSART – Pasquale TIMPANO - Marcel BURNY - Ali FARHI - Elizabeth DERCHE - Bernard VANDENHOVE - Mirella BAUWENS - Alberte LECROART- Jean-Pierre POMMEROLE - Annie BURNY – Guy MORIAMEZ - Rachid LAMRI - Christine LEONET - Sandrine GOMBERT - Dominique DAUCHY - Cédric OTLET - Grégory SPYCHALA - Claudine GENARD - Jean CAVERNE – Gérard QUINET - Henri ZIELINSKI – Marie-Christine PICOT

### ÉTAIENT EXCUSÉS :

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Marc BURY  
Marie-Christine VEYS a donné pouvoir à Cédric OTLET  
Ingrid SAGUEZ a donné pouvoir Gérard QUINET

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 9-1 créé par l'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014,

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 11 avril 2018 n°18-04-10, attribuant l'ensemble des subventions de fonctionnement allouées aux associations pour l'exercice 2018,

**CONSIDÉRANT** les résultats sportifs de l'association FUTSAL,

**CONSIDÉRANT** que l'association évoluera la saison prochaine en division régionale de la ligue Des Hauts de France,

**CONSIDÉRANT** que cette montée va générer des frais d'arbitrage et de déplacement plus importants,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable du bureau municipal en date du 20 juin 2018,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 € à l'Association FUTSAL,

Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Le Maire,

Marc BURY



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/07/2018

Pour copie conforme

- Le 07/07/2018

Marc BURY, MAIRE

COMMUNE DE PETITE FORET

